

La mise en place des nouveaux parkings
à l'hôpital Charles-Nicolle

C'est :

- + de sécurité
- + de fluidité à l'intérieur du site
- + d'espace pour la circulation des piétons
- + de clarté sur les règles de stationnement



Pour toute information complémentaire :
mobilite@chu-rouen.fr

OÙ PUIS-JE ME GARER ?



LES PARKINGS
POUR LES VISITEURS
Hôpital Charles-Nicolle



Parking payant



Forfait horaire	
1 heure	1,70 €
2 heures	3,90 €
3 heures	6,10 €
6 heures	12,80 €
24 heures	16,70 €

Forfait hebdomadaire	à partir de 22 €
Forfait mensuel	à partir de 55,50 €



GRATUIT pendant 45 min.	
1 heure	1,70 €
2 heures	3,90 €
3 heures	6,10 €
6 heures	12,80 €
24 heures	16,70 €

GRATUIT pendant 45 min.	
Pour déposer des patients des services :	
• Pneumologie	
• Dermatologie	
• Addictologie	
• Soins palliatifs	
• Psychiatrie	

Ces deux parkings sont gérés par la société Effia :
 Information à l'entrée du parking P3 ou par mail à l'adresse :
rouen0001.agent@effia.fr

Dépose-minute

Comme son nom l'indique, le **dépose-minute devant l'accueil central** ne doit être occupé que pour une très courte durée.
 Ce n'est pas un espace de stationnement.



places PMR.
 l'accès au site est autorisé pour les personnes à mobilité réduite, dans la limite des places disponibles.

Le code de la route s'applique à l'intérieur du site. Tout manquement aux règles expose le conducteur à un refus d'accès.

Le caducée n'est pas considéré comme valable pour entrer.

ATTENTION : Les agents de la Police municipale procèdent à des verbalisations de manière régulière.